

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|--------------------------------------|----------|--------|--------|
| CAHORS ville..... | » | » | 8 fr. |
| LOT et Départements limitrophes..... | 3 fr. | 5 fr. | 9 fr. |
| Autres départements..... | 3 fr. 50 | 6 fr. | 11 fr. |

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

AU PIED DU MUR

Nous voici au pied du mur. Le mur c'est le budget de 1914. Il faut l'établir. A l'aide de quels matériaux et suivant quelle architecture ? Nous le saurons bientôt. Le Gouvernement a commencé à s'en préoccuper il y a une douzaine de jours.

Il aurait été peut-être plus sage de s'atteler plus tôt à la besogne. Dès la fin de la session on avait pu mesurer toute son étendue et l'extrême gravité de la situation financière.

Est-ce parce que cette situation a paru inextricable qu'on a jugé qu'une longue étude et un effort persévérant de recherches n'aideraient point à l'améliorer ? Comptait-on sur un miracle pendant l'inter-session pour tout arranger et faire tomber du ciel les ressources qui manquent pour combler l'énorme déficit ?

Est-ce parce qu'on désire ce miracle qu'on s'est laissé quelque peu aller à coqueter avec les amis de l'Eglise ? Le miracle, dans tous les cas ne paraît pas s'être produit. A moins qu'on ne nous l'ait caché soigneusement et qu'on ne veuille nous le révéler qu'au bon moment et avec une telle soudaineté que nous en demeurerions éblouis pour longtemps, et du coup convertis à la vraie foi.

En attendant cette révélation nous sommes assez inquiets, car si le Gouvernement ne dit rien, certains de ses amis modérés et conservateurs parlent et proposent et leurs propos et leurs suggestions révèlent un singulier état d'esprit. Ils voudraient visiblement lui faire oublier les engagements solennels qu'il a pris devant la Chambre au sujet de la couverture financière des dépenses militaires et de la Réforme fiscale.

Ils ne peuvent pas se résigner à voir établir l'impôt général et progressif sur le revenu et encore moins l'impôt sur le capital. Pour faire écarter l'un et l'autre, ils demandent le rétablissement d'une suite de taxes qu'on avait abolies soit à cause de leur injustice, soit à cause de leur caractère absolument anti-économique, telles les taxes sur les transports par voie ferrée ou les droits de circulation sur les boissons hygiéniques. Ils suggèrent des impôts sur le gaz et sur l'électricité ; c'est-à-dire à la fois sur la lumière et sur l'énergie. Ils proposent d'ajouter un décime à toutes nos contributions dont le caractère, on le sait, est de peser plus lourdement sur le pauvre que sur le riche.

Nous ne pensons pas que le Gouvernement se laisse aller à accueillir ces suggestions et à les transformer en projets précis. Il nous paraît difficile qu'il manque allégrement à ses promesses. S'il se laissait tenter par le Malin il est fort probable qu'il n'aurait pas à s'en féliciter et qu'il n'en retirerait pas grand avantage ni au point de vue de son prestige personnel, ni au point de vue politique. Il ne lui resterait même pas la consolation d'avoir enterré l'impôt sur le revenu, car en proposant de recourir aux impôts les plus impopulaires, les plus lourds pour les travailleurs, les plus décriés à cause de leur caractère anti-démocratique, les plus nuisibles au développement économique du pays, on ne manquerait pas d'accroître encore la popularité de celui que ces propositions auraient uniquement pour but d'éviter.

Au reste, ce n'est pas avec une poussière d'impôts qu'on arrivera à trouver les huit cents millions qui sont, paraît-il nécessaires pour équilibrer le prochain budget. Vous me direz que le prochain budget ne sera pas voté de sitôt et qu'on s'arrangera pour vivre jusqu'aux élections avec une série de douzièmes provisoires. C'est peut-être l'arrière pensée du Gouvernement et d'une bonne partie de sa majorité. Mais ceux qui font

ce calcul oublient vraisemblablement qu'il y a des dépenses énormes à payer et qu'il faut, pour cela, avoir suffisamment d'argent en caisse. Or, si les ressources ne sont pas prochainement votées, si les moyens de les procurer ne sont pas découverts d'ici à peu de temps, nous pourrions bien voir le Trésor vide au moment où il serait nécessaire qu'il fut abondamment pourvu.

On compte peut-être sur l'emprunt pour accroître les disponibilités de ce dernier. Mais ce serait un procédé, à mon avis, qui ne manquerait pas de peser lourdement sur les cours de la Rente, aussitôt après que l'emprunt aurait été réalisé, et qui les ferait tomber encore plus bas que nous les avons vus ces temps derniers : or, la Rente est entre les mains des petits épargnants. C'est donc le médiocre capital de ces derniers qui subirait toute la perte. Et tout cela pour éviter de demander au capital et au revenu des riches la contribution qu'ils doivent légitimement payer ! Ce n'est pas admissible. Autant une opération d'emprunt se justifierait si elle avait pour but de doter le pays du complément d'outillage économique dont il a grand besoin pour développer son activité et accroître sa prospérité, autant elle serait peu défendable si elle était destinée aux fins que certains voudraient lui assigner en ce moment. Emprunter aujourd'hui pour les fins en question c'est rendre impossible, avant 10 ou 15 ans, l'exécution de tout un ensemble d'indispensables grands travaux publics.

La situation, je le reconnais, paraît inextricable et cependant il faut en sortir. Au pied du mur nous allons voir les maçons. Les discours ne vont plus suffire.

Gaston DOUMERGUE,
Sénateur du Gard,
Ancien Ministre.

Voyage en Espagne

Quand M. Poincaré visita la cathédrale de Tolède, le roi d'Espagne le promena gentiment dans le monument et s'efforça de lui en détailler toutes les beautés.

— Ceci, Monsieur le Président, c'est un rétable du... du...

Et, comme il n'arrivait pas à retrouver la date de son rétable, Alphonse XIII se pencha vers l'archiprêtre qu'il accompagnait :

— De quelle époque ce rétable, Monsieur le Chanoine ?

Devant les stalles Renaissance, M. Poincaré s'arrêta longuement, s'extasiant sur le merveilleux travail de leurs bois...

Un peu plus loin, un autre groupe s'était formé et sous l'œil indulgent du coadjuteur contemplait, trop complaisamment peut-être, d'autres stalles où l'inspiration de l'artiste s'était faite démoniaque pour sculpter une scène fort libertine.

Du coin de l'œil, tout en causant avec M. Poincaré, le roi regardait le groupe et la stalle. Et, comme le général Lyautey passait près de lui :

— Général, lui dit-il à mi-voix avec un sourire engageant, allez donc voir par là-bas, c'est très excitant.

Il est interdit...

C'est étonnant combien, en France, pays de liberté, les citoyens vivent sous le régime de l'interdiction.

Il y a trois jours, un peintre avait installé son chevalet devant une petite église en ruines, près de Berville-en-Seine-et-Oise, où, récemment en core, un antiphonaire du xv^e siècle était à la merci des vandales.

L'artiste avait déjà ébauché son « motif », lorsqu'il fut interpellé par un brave homme adonné d'une plaque de garde champêtre :

— Vous ne voyez donc pas ce qu'il y a d'écrit ?

Et le fonctionnaire municipal désignait du doigt un petit écriteau perdu dans le lierre et qui portait ces mots : « Il est interdit de prendre des croquis ou des photos sans être muni d'une autorisation ».

— Où puis-je me procurer cette autorisation ? demanda le peintre.

— Ah ! ça, je ne sais pas !... Mais pourquoi vous fatiguez-vous à dessiner cette bicoque quand il y a des cartes postales qui vous la donneront toute faite ?

En effet, à six mètres de l'écriteau qui « interdit », un épicier vend la « photo » de l'église en ruines.

A Jeanne d'Arc

De combien de boutiques Jeanne d'Arc est-elle la marraine ? Son nom sert d'enseigne à tous les commerces : objets de piété, débits de vins, magasins de nouveautés, cordonneries, ameublements, merceries.

Quand vous descendez de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, par l'étroite rue qu'encombrent les étalages de souvenirs, de cartes postales et de bibelots peinturlurés, une enseigne d'un ton vineux attire vos regards, à la devanture d'une auberge :

« A Jeanne d'Arc. »

Et au dessous, vous apercevez un animal bizarre, extraordinaire, effrayant, qui tient du lion et du tapir, de l'ours et du gibbon.

Quel rapport a bien pu exister, dans l'esprit de « l'artiste » qui peignit l'enseigne, entre la grande Lorraine et cet animal singulier ?

LES FORÇATS ÉVADÉS

Le « Journal Officiel » publie une intéressante statistique des évasions qui se sont produites au bagne de la Guyane en ces dernières années.

En 1910, sur 4.398 condamnés aux travaux forcés, 596 ont pu s'échapper, 475 furent repris.

En 1911, sur 4.271 on compte 786 évadés dont 594 retombèrent au bagne.

En 1912, sur 4.227, 704 s'enfuirent, 578 retournèrent en prison.

Pour les relégués collectifs, les chiffres du côté des hommes donnent :

En 1910, sur 2.389 relégués, 759 évadés dont 684 furent de nouveau arrêtés.

Sur 97 femmes 4 évadées aussitôt reprises.

En 1911, sur 2.431 prisonniers, 905 s'évadèrent. 835 furent plus tard appréhendés.

Sur 95 femmes, 2 seulement s'étaient échappées. On les captura immédiatement.

En 1912, 2.771 hommes, 1.096 évasions, 1.013 repris.

94 femmes, 9 évasions, une seule reprise.

Au total, en trois ans, 438 forçats quittèrent le bagne sans être arrêtés.

De même, 236 relégués dont 8 femmes.

C'est une belle proportion.

Secrets de Beauté

O coquetterie, plus vieille que le Paradis terrestre et que la boîte de Pandore, voilà bien de tes coups !

Une besogneuse vieille dame, chez qui la faux du Temps avait moissonné ces charmes dont se glorifiait Mlle Annette Kellermann, traita avec un chirurgien pour (c'est le cas de le dire) faire peau neuve.

Cou satiné, rides envolées, seins raffermissés, peau bien tendue, c'était un doux programme...

Le chirurgien tailla, coupa, cousit, fit merveille. Et pour que le miracle fût plus tangible, il n'opéra sa patiente que sur la moitié du corps.

Voyez le beau sujet de photographie : « Avant. Après ». Le sein de Vénus apparié à celui de la Parque.

Mais, peu contente, la dame ainsi restaurée à demi demande... 500 francs de dommages intérêts. C'eût été évidemment plus humain, que dis-je, plus féminin, de demander l'achèvement de ce travail d'art par autorité de justice.

Car l'on ne changera point la race humaine.

Vous lisez tous les jours dans les journaux : *Pour être belle : recette infallible. Pour séduire à tout âge : secrets merveilleux... etc.* etc.

Essayez de lancer une recette « pour être bon », par exemple. Il y a gros à parier que vous n'arriverez pas à couvrir vos frais de publicité.

Scies populaires

Il paraît que nous avons une nouvelle scie nationale. Cela va, évidemment, servir la cause du progrès intellectuel. Un homme d'esprit qui tomberait de la lune, ou des planètes, comme Micromégas, serait tristement édifié sur la mentalité contemporaine.

Il est vrai que *Merci pour la lan-gouste* ira bientôt rejoindre dans l'oubli ses cousins : *En voulez-vous, des homards ?* ou *As-tu vu la ferme ?* Et lorsque la scie sera passée de mode, tout le monde sera d'accord pour la trouver « effroyablement inepte », comme disait hier Georges Courteline.

« Pourquoi donc, m'écrivit un lecteur, si nous avons un tel besoin de nous lancer ainsi de petites phrases à la figure, pourquoi ne pas adopter des maximes aussi brèves, mais qui rappelleraient à ceux qui les véhiculent quelque devoir moral ou social, trop souvent oublié ? »

Noble idée, inspiration généreuse... Mais, mais j'entends déjà ce que l'on répondrait au moralisateur bienveillant : — Merci pour...

— Hélas ! Car l'humanité aime mieux les scies qui la font rire que les maximes qui la font réfléchir. Personne ne changera cela.

Publicité

A la porte de la mairie de Gizean (Hérault) on lit :

Le bureau des décès est fermé jusqu'à nouvel ordre

Heureux pays où l'on ne meurt pas !

Avenue du Maine :

RESTAURANT MODERNE
Clientèle de bourgeois et de taxi-autos

INFORMATIONS

Les Œuvres laïques

Dimanche matin, a eu lieu, à la Bourse du travail, à St-Etienne, sous la présidence de M. Jean Morel, ministre des colonies, la séance de clôture du deuxième congrès des œuvres laïques.

Le prochain se tiendra, en 1914, à Lyon où sera fondé un Office régional des œuvres laïques.

M. Edouard Petit a souhaité la bienvenue au ministre des colonies et s'est félicité de la preuve de sollicitude donnée par M. Morel.

Le ministre des colonies a déclaré que le gouvernement restait en intime collaboration avec le congrès des œuvres laïques et a rendu un hommage public au corps enseignant de France et des colonies.

M. Durafour, député, rapporteur général au congrès, a résumé les travaux qui viennent d'être exécutés. Il a annoncé la création prochaine d'un Office national des œuvres laïques pour la défense de l'école laïque et a terminé par l'étude des questions qui lient l'école laïque aux œuvres post-scolaires.

Suppression des élections partielles

A partir du 30 novembre commencera la période de six mois précédant les élections générales, et durant laquelle il ne pourra plus être procédé à aucune élection

partielle. Les sièges qui deviendront vacants durant cette période resteront dépourvus de titulaires jusqu'à la réunion de la nouvelle Chambre, c'est-à-dire jusqu'au 16 juin 1914.

Au moment où elle rentre, la Chambre a quatre sièges vacants. Pour l'un d'eux, celui de M. Coutant (Seine), décédé, le nouveau titulaire sera élu le 9 novembre prochain. Pour les trois autres, MM. Chéron (Calvados), Leblond (Seine-Inférieure), et Ribière (Yonne), il s'agira de savoir si la vacance sera déclarée avant ou après le 30 novembre.

MM. Chéron, Leblond et Ribière ont été élus sénateurs pendant les vacances. Le Sénat sera appelé à vérifier leurs élections dans la session prochaine, et ce n'est qu'après la validation que les trois nouveaux élus se démettront de leur mandat de député. Suivant qu'ils le feront avant ou après la fin du présent mois, ils pourront être remplacés ou non à la Chambre.

Le Congrès socialiste indépendant

Le Congrès des socialistes indépendants qui s'est réuni à Grenoble a adopté la motion suivante :

« Le parti républicain socialiste s'oppose, une fois de plus, à la politique d'apaisement, désarmant le parti républicain devant la réaction solidement organisée, d'autant plus agressive qu'elle trouve dans le gouvernement des sympathies injustifiables pour son œuvre de répression aux points de vue laïque, militaire et fiscal. »

Le manifeste blâme la circulaire Barthou sur les manuels scolaires, préconise le retour aux deux ans et l'impôt sur le revenu.

En Champagne

L'Aube n'entend pas abandonner la lutte pour obtenir sa réintégration dans la Champagne et à la veille de la rentrée des Chambres, avant que s'ouvrent les débats sur le problème de la délimitation champenoise, les manifestations continuent, les conseils municipaux continuent à démissionner.

Dimanche à 3 heures, un grand meeting a eu lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville de Troyes, auquel étaient présents les sénateurs, les députés, les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement, les maires du département, sans exception.

Cette imposante manifestation aidera, espère-t-on, généralement, à empêcher que la loi dont on réclame depuis de si longs mois la mise en discussion, n'ajoute un nouveau leurre aux leures passés dont les vigneronnes sont les victimes.

Jusqu'au décret du 5 décembre 1908, l'Aube fut dans la Champagne viticole juridiquement délimitée, en application de l'article premier de la loi de 1824. Les délimitations juridiques à venir auront pour base cette même loi de 1824. Le projet Pams-Dariau s'en réclame. Par conséquent, l'Aube doit rentrer en Champagne délimitée.

A Polisy, a eu lieu également une réunion des membres du bureau du Syndicat fédéral et des présidents de Syndicats locaux.

Le Conflit Balkanique

Une note comminatoire

L'Italie et l'Autriche ont remis vendredi une note collective dans laquelle elles se plaignent que l'œuvre de la Commission internationale de délimitation de la frontière du Sud de l'Epire, rencontre des difficultés à la suite de l'attitude prise par les populations des pays contestés, poussées par les Grecs. Les deux gouvernements donnent instruction à leurs représentants, auprès de la Commission internationale, de considérer comme albanais tous les villages dans lesquels ils seront empêchés de les

examiner pour une raison ou pour une autre. Ces deux puissances persisteront dans les décisions de la conférence de Londres concernant le temps et la durée des travaux de la Commission.

La note collective de l'Italie et de l'Autriche a provoqué dans les milieux politiques un vif étonnement, de voir l'Italie et l'Autriche s'attribuer un mandat que les puissances ont réservé pour elles-mêmes.

La délimitation de l'Epire

L'interruption qui s'est produite dans les opérations de la Commission de délimitation de l'Epire du Sud est attribuée aux profondes divergences de vues qui ont éclaté entre les délégués. C'est ainsi que les procédés de propagande albanaise et le parti-pris violent des représentants de l'Italie et de l'Autriche ont été publiquement blâmés par tous les autres membres de la Commission. Les délégués de la triple entente et de l'Allemagne se seraient en outre, rendu compte que le critérium de la langue parlée établi par la Conférence de Londres était inapplicable en l'espèce et ils auraient demandé de nouvelles instructions à leurs gouvernements.

Le fait que les commissaires sont divisés en deux camps irréconciliables rend problématique l'issue de leurs opérations. Le délégué anglais, président de la Commission, a télégraphié au gouvernement grec les remerciements officiels de tous ses collègues pour l'appui et la bienveillance qu'ils n'ont cessé de rencontrer de la part des autorités grecques, faisant ainsi justice de l'allégation que la Grèce entraverait les travaux de la Commission.

Petites Nouvelles

A Banyuls-sur-Mer, dimanche, a eu lieu, à l'occasion d'une élection municipale complémentaire, l'application de la loi sur le secret du vote. Les électeurs, conformément aux dispositions légales, ont procédé à la mise sous enveloppe de leurs bulletins dans des cabines d'isolement. Aucun incident ne s'est produit.

— On a arrêté un commerçant de Vézère qui, d'après des dénonciations anonymes parvenues à la police, aurait participé à la préparation d'un complot organisé pour assassiner divers chefs d'Etat, parmi lesquels l'empereur d'Autriche.

— Un énorme rocher brusquement détaché de la montagne, au village de Montaigu-le-Blanc (Clermont-Ferrand), a écrasé une maison et en a endommagé plusieurs autres. Les habitants se sont enfuis au prix de mille difficultés. On redoute un nouvel éboulement.

— M. Verpy, propriétaire à Jouéles-Tours, revenait de la chasse dans une petite voiture, quand une automobile marchant à toute vitesse et non éclairée, se jeta sur le véhicule par derrière. M. Verpy, projeté sur le sol, fut grièvement blessé et succomba bientôt. L'auteur de l'accident est un autre propriétaire de Joué.

— Le président de la libre-pensée de Bruxelles et le secrétaire général de la fédération des libres-penseurs de Belgique, ont déposé au cimetière libre de Barcelone un bouquet de pensées sur la tombe de Francisco Ferrer, fusillé à Montjuich, en octobre 1909.

— On annonce qu'à l'occasion de l'inauguration de la grande cathédrale orthodoxe à Rome, en 1914, le tsar viendra probablement présider la cérémonie.

— Une maisonnette a brûlé à Bobigny. Le propriétaire, Charles Jacquin, est carbonisé. Deux locataires sont grièvement blessés.

— En montrant à son camarade un brownin qu'il venait d'acheter récemment, M. Vineault, blanchisseur, fait partir le coup et se tue.

CAUSERIE

CRIME LÉGAL

Il était fatal que l'indulgence et la bonté sans limites du jury parisien, en matière de crime passionnel, nous amenât à une crise aiguë du « revolvérisme ».

L'espèce humaine, assez lâche en somme, devait se dire que, puisqu'on ne courait aucun risque, il était inutile de ne pas donner libre cours à son tempérament. Et on sait de quelle manière cet excessif tempérament de quelques-uns a l'habitude de se traduire.

Le projet de loi sur la défense simpliste semble être apprécié et jugé irréfutable par beaucoup de cours d'assises, il est permis d'augurer que les jours à venir ne seront pas sans fracas.

Les armuriers peuvent être contents. L'âge d'or pour eux arrive lentement, mais sûrement. En haut, ce sont les armements sans trêve de toutes les nations, l'amorcellement continu de canons et de fusils ; en bas, c'est le perpétuel entraînement au meurtre nécessitant un choix considérable d'armes de précision.

La nation qui aime les armes, a dit je ne sais quel écrivain militaire, peut être tranquille pour l'avenir. Elle connaîtra les plus beaux triomphes et l'ivresse des victoires.

Possible ça. Mais, en attendant, les amateurs de revolvers, nous font assister à des spectacles qui n'ont rien de bien merveilleux et qui ne rappellent que de très loin les glorieux souvenirs où la bravoure et le courage jouent quelque rôle.

L'ivresse de ces victoires-là est vraiment facile. Ce n'est pas la peine de s'en priver.

Vous avez une maîtresse ou une femme qui vous gênent ou qui risquent simplement de devenir encombrantes. Pan ! Et vous invoquez la passion extrême et aveugle qui sur un seul soupçon vous a fait voir rouge. Douze hommes mûrs, habituellement intelligents, pleureront alors sur vos irréparables malheurs. Dans le soir tombant, après l'éclatant panégyrique de votre avocat, ce sera l'acquiescement rapide et fatal.

Vraiment, rien n'est plus facile. Le tout est de savoir si semblable facilité peut nous mener très loin.

Il est des heures en effet où il ne convient guère de paraître se désintéresser de tout. Pareille tactique court le risque grave de nous conduire simplement au bord du précipice. Et le réveil, dans cet endroit, est assez dangereux.

Il faut donc savoir si oui ou non l'amour ou le simili amour peut armer même les bras les plus faibles. Si c'est oui, qu'on l'écrive bien lisiblement, afin que nul n'en ignore. Si c'est non, alors qu'on applique donc le code avec un peu plus de précision. Mais au moins, dans les deux cas, nous serons renseignés. Maintenant, nous ne le sommes pas. Et cette incertitude crée une gêne, une indécision naturelles qu'il est indispensable de faire disparaître.

Ceux qui « revolvérissent » au nom de l'amour doivent savoir quels sont leurs risques. Sans doute, ils sont faibles jusqu'ici. Mais tout de même, connaît-on ce qui peut passer quelquefois dans la tête des jurés ? Il vaut ainsi beaucoup mieux que les législateurs arrêtent définitivement le prix de ces amusements si à la mode aujourd'hui.

Elle est si commode. Il n'y a qu'à dire une bonne fois que les amoureux rentrant dans la catégorie des déséquilibrés, leurs actes n'ont aucune importance, avant ou après la mort.

Prévenus, nous n'aurons plus qu'à disparaître. Ce qu'il sera très prudent de faire rapidement.

Maurice BIGOT.

CHRONIQUE LOCALE

La rentrée des Chambres

La rentrée de la Chambre a eu lieu aujourd'hui : les députés vont se remettre au travail et l'on annonce qu'ils ne seront pas sans besogne.

M. Charles Benoist veut à tout prix que la R. P. revienne en discussion et dans le plus bref délai possible.

Le projet de loi sur la défense laïque, sur l'augmentation des soldes des officiers et sous-officiers, sur les appellations d'origine, tout cela va occuper de nombreuses séances.

Mais le budget ne peut pas attendre ; et pour aussi intéressante que soit la réforme chère à M. Benoist, il serait préférable que la discussion du budget vint le plus tôt possible devant le Parlement. Les douzièmes provisoires coûtent cher au pays.

Et puis, les interpellations sur la politique du Gouvernement sont nombreuses : le parti radical, le parti socialiste indépendant qui viennent de se réunir en congrès, le premier à Pau, le deuxième à Grenoble ont condamné la politique dite de l'apaisement grâce à laquelle les cléricaux ont été sur le point de s'emparer du pouvoir.

Il ne semble cependant pas très probable que même sur cette question, le bloc soit prêt à se reconstruire tel qu'il était avec Waldeck-Rousseau.

Les unifiés et les socialistes indépendants ne sont pas bien enthousiastes d'un accord entre les deux groupes. La plupart des socialistes indépendants sortent des rangs des unifiés et les autres d'un peu partout, ces derniers ayant même plusieurs points d'attache avec les partis de droite.

La grande bataille sera livrée sur la question laïque et en attendant, sans vouloir faire une unification qui ne saurait convenir à tous ses adhérents, le parti radical et radical socialiste va reconstruire son groupe et fixer un programme de réformes politiques et sociales dont la réalisation sera poursuivie avec ardeur.

On annonce que plusieurs parlementaires inscrits aux groupes radical et radical socialiste auraient l'intention de se retirer, pour constituer un autre groupe !

Ce seront probablement ces « mals élus » dont on a parlé au Congrès de Pau qui n'ont de radical que l'étiquette et qui s'en affublaient pendant la campagne électorale, simplement, pour obtenir les voix républicaines.

Certes, nous le répétons, l'unification n'est pas faite pour plaire à tous les républicains, mais ceux-ci ne sauraient refuser d'adhérer à un programme où la défense laïque, la loi de 2 ans, l'impôt sur le revenu, la lutte contre la R. P. et contre l'action cléricale seraient compris.

Aussi bien, tant mieux si en se reconstituant le nouveau parti radical peut laisser derrière lui ceux qui par leur attitude contre la laïque, en faveur de l'apaisement, ne faisaient qu'enrayer son action.

Le parti a tout à gagner à en être débarrassé.

L. B.

131^e territorial

M. Thibaud, lieutenant au 131^e territorial d'infanterie, passe dans le service d'état-major et affecté dans la 12^e région.

La croisière de M. de Monzie

Vendredi est parti de Marseille le nouveau paquebot de la Compagnie Sud-Atlantique « Gallia » pour une croisière d'agrément de 6 jours avec escales à Alger, Palerme et Naples.

A cette croisière ont pris part 80 invités, dont M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande.

Le « Gallia » a touché à Palma, où M. de Monzie est descendu.

M. de Monzie a réuni les journalistes brésiliens et argentins et leur a dit les sympathies de la France pour l'Amérique du Sud, exprimant la conviction que les efforts de la Compagnie du Sud-Atlantique contribueront à resserrer encore les liens qui les unissent à la France.

Conseil d'Etat

LES VOTES DES CONSEILS MUNICIPAUX

La commission administrative du Bureau de bienfaisance d'Albas (Lot) est divisée en deux fractions rivales, l'une comprenant le maire et les deux membres élus par le Conseil municipal, l'autre comprenant les quatre membres nommés par le préfet.

Depuis longtemps, le premier parti incriminait l'ordonnateur, qui appartenait à l'autre fraction. Arriva le jour où il devait rendre ses comptes : ceux-ci furent approuvés par 4 voix, dont celle de l'intéressé, contre les 3 voix du parti municipal.

Mais le Maire, alléguant que l'ordonnateur ne pouvait voter sur ses propres comptes, déclara nulle une des 4 voix de la majorité.

On se trouvait donc 3 contre 3 ; et alors, usant de sa voix prépondérante, le maire déclara les comptes non approuvés. Cette question délicate vient d'être portée devant le Conseil d'Etat, qui a eu à se prononcer sur le principe.

Pour soutenir que l'ordonnateur peut voter sur ses propres comptes, on a fait valoir l'absence de texte précis ; car la disposition qui interdit au maire de prendre part au vote du Conseil municipal quand il s'agit de statuer sur ses comptes d'administration ne serait pas de plein droit applicable aux établissements de bienfaisance.

Le Conseil d'Etat, conformément aux conclusions du commissaire du gouvernement, a constaté en effet que la disposition de l'article 52 de la loi du 5 avril 1884, qui interdit au maire de présider le Conseil municipal et de prendre part aux votes lors de cette Assemblée est appelée à se prononcer sur les comptes administratifs présentés par lui, n'a été étendue par aucun texte de la loi ou de règlement à la commission administrative du Bureau de bienfaisance, dont le président et l'ordonnateur sont généralement deux personnes distinctes et dont le fonctionnement a été réglé par des dispositions spéciales ; d'autre part l'article 52 étant relatif à la tenue des séances ne constitue par une des règles de comptabilité qui sont applicables aux établissements de bienfaisance, en vertu des dispositions de l'article 12 de la loi du 7 août 1851, et de l'article 597 du décret du 31 mai 1862.

Dès lors, le Conseil d'Etat a jugé que la délibération attaquée du Bureau de bienfaisance, qui a approuvé les comptes de l'ordonnateur, ne saurait être tenue pour nulle par le motif que ce dernier a pris part au vote.

Enseignement secondaire

Mlle Vayrac, répétitrice au collège de filles de Figeac, est nommée en la même qualité au collège de filles de Gaillac.

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XXXIII

Le frère et la sœur

— Je pense... balbutia la malheureuse femme, je pense que je suis perdue...

— Eh ! bien, non... répliqua Gontran, non, tu n'es pas perdue, et je ne demande pas mieux que de travailler à te sauver... ce qui te prouve que je suis sans rancune et le meilleur garçon du monde, malgré les quelques légèretés que tu qualifiais il y a dix minutes avec un manque d'indulgence que sans aucun doutes tu déplores en ce moment...

— Me sauver ? répéta Diane, est-ce possible encore ?

— Oui, c'est possible, à moins que les obstacles ne viennent de toi-même...

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favra.

— Et Blanche ?...

— Blanche suivra ta destinée, mon dieu ! j'en ai nulle raison d'en vouloir à cette enfant... Sauvetage général sur toute la ligne, et je mériterai sans contredit de recevoir des médailles d'argent, comme les pilotes de Toulon et les maîtres baigneurs de Biarritz...

— Ainsi, Blanche resterait... ?

— La fille de mon père et la sœur de ma sœur... interrompit le vicomte.

— Ah ! si tu fais cela, Gontran s'écria Diane avec une effusion délirante, je baiserais tes mains... j'embrasserais tes genoux !

— Tu ne trouves donc plus, à l'heure qu'il est, que ma place est au bain ? demanda le jeune homme avec un sourire. Voilà pourtant ce que c'est que de s'en aller en guerre quand on n'est pas soi-même suffisamment cuirassé ! Or, tu ne le vois que trop bien maintenant, ta cuirasse avait un défaut ! Revenons à nos moutons... tu comprends à merveille, n'est-ce pas, que pour qu'il me soit permis de réaliser mes bonnes intentions à ton égard et à l'égard de ta fille, il faut que je me trouve moi-même sur un terrain solide et à l'abri des catastrophes que suspend au-dessus de ma tête, comme une épée de Damoclès, l'article 147 du code pénal... à cette condition seulement je puis te soustraire aux conséquences de l'article 345 du même code...

— Qui... oui... je comprends...

— Je n'attendais pas moins de ta haute raison. Ainsi, tu me promets de tout faire pour me secourir ?

— Je te le promets.

— Tu t'engages vis-à-vis de moi à une obéissance absolue, passive, sans restrictions, sans limites ?

— Oui... oui... cent fois oui !

— Quelles que soient les choses que je puisse avoir à te demander ?

— Quelles que soient les choses, j'obéirai, je te le jure...

— Alors il est entendu et parfaitement convenu que nous allons, sans nul retard, solliciter ensemble l'interdiction de mon père...

Un frisson nerveux secoua les membres de Diane.

— Oh ! pas cela, Gontran... balbutia-t-elle, pas cela...

— Le vicomte fit un geste d'impatience et s'écria :

— N'es-tu donc pas encore convaincue que cette interdiction est la seule planche de salut dont je puisse me servir sans sacrifier toi et ta fille ?

— Je suis convaincue, hélas !... Gontran... mais songes-y bien... c'est sur peut-être notre père !

— Eh ! crois-tu donc que si tu me forces à proclamer l'illégitimité de la naissance de Blanche pour être en droit de revendiquer sa part dans la succession maternelle, crois-tu donc que si la justice traîne mon père de-

M. Jouveau-Dubreuil est nommé professeur de sciences au collège de Figeac.

M. Franchet est nommé professeur de lettres et grammaire au collège de Figeac.

Postes et Télégraphes

M. Durand, commis des Postes à Cahors, est nommé commis principal à Laval.

M. Molinié, commis des Postes à Cahors, est nommé commis principal à Creil (Oise).

Ces deux nominations seront connues avec plaisir par les nombreux amis que MM. Durand et Molinié comptent à Cahors.

Cadurciens tous les deux, c'est la nécessité du service et les avantages d'un avancement mérité qui les éloigneront de notre ville où ils jouissent de l'estime générale.

Nous félicitons MM. Durand et Molinié pour l'avancement qu'ils obtiennent.

L. B.

Ligne de Cahors à Moissac

L'Officiel de ce jour publie les arrêtés ministériels relatifs à l'organisation des cadres et à la nomination du personnel qui sera chargé de la construction des lignes à voie normale votées tout récemment par le Parlement.

On sait que parmi ces 3 lignes votées est comprise la ligne de Cahors à Moissac.

L'organisation des cadres et la nomination du personnel pour la construction de cette ligne ne sont pas encore faites.

Mais ce n'est qu'une affaire de quelques jours : la ligne de Cahors-Moissac sera avant peu une réalité.

Médailles d'honneur

Par décret du ministre du travail et de la Prévoyance sociale, des médailles d'honneur ont été attribuées en faveur des serviteurs et domestiques des deux sexes, attachés à la personne, qui ont justifié de 30 années de services consécutifs dans la même maison ou dans la même famille.

Voici les noms des titulaires du Lot :

M. Cépède (Jean), à Capdenac ; 60 ans de services dans la famille Sanères.

Mme veuve Chaubart (Anne), à Montdoumerc ; 46 ans de services dans la famille Méric de Bellefont.

Mlle Delbreil (Marie), à Condat ; 31 ans de services chez M. Hérel.

M. Delcrois (Jean-Bernard-Aubin), au Montal ; 37 ans de services chez M. Dufour.

Mme Lafon (Marie), à Marminiac ; 33 ans de services chez M. Cangardel.

M. Marty (Antoine), à Cazals ; 57 ans de services chez M. Billières.

Mlle Poujals (Marie), à Castelnaud-Montratrier ; 34 ans de services chez M. Tailhade.

M. Pugno (Guillaume), à Gourdon ; 31 ans de services chez M. Fontanille.

M. Rogues (Jean), à Cahors ; 34 ans de services chez M. Agar.

Mlle Valadié (Jeanne), à Vayrac ; 31 ans de services chez Mme veuve Mézard.

Bourse d'agrégation

Notre compatriote M. Rossignol (Gabriel-Alexandre), de Payrac, est nommé boursier d'agrégation, près la Faculté des sciences de l'Université de Toulouse.

A qui les moutons ?

Le jour de la foire de Cahors, il a été trouvé deux moutons sur la route de Larroque-des-Arts.

Les réclamer à M. Conquet, maire.

Conseil départemental d'hygiène

Le Conseil départemental d'hygiène s'est réuni le vendredi 28 octobre sous la présidence de M. Ceccaldi, Préfet du Lot.

Assistaient à la séance : M. le Dr Gélis ; Fadeuille, médecin major ; Daynard, directeur du Crédit Foncier ; Delthil, vétérinaire départemental ; Toulouse, architecte départemental ; Lurguie, chef de Division ; Garnal, pharmacien.

Le Conseil donne un avis favorable au projet de construction scolaire dans la section de Cressac, soumis par le Conseil municipal de la commune de Saint-Laurent-Tours ; ainsi qu'au projet du Conseil municipal de Glanes pour l'appropriation de l'école mixte, et à celui du Conseil municipal de Marminiac relatif à l'appropriation de logement de l'instituteur dans la Tour de Marminiac.

Il approuve le projet d'arrêté soumis par le M. Préfet du Lot pour la réglementation de la pêche fluviale en 1914.

Le Conseil délibère ensuite sur le projet de translation du cimetière de Flaungnac. M. le Préfet donne lecture du rapport rédigé par M. Garnal, après examen des lieux. Après une discussion à laquelle prennent part : MM. Daynard, Toulouse, D'Gélis, le conseil :

« Considérant que les terrassements nécessaires à la mise en état des terrains choisis par la municipalité de Flaungnac dépassent « les prévisions du projet, que la « maçonnerie n'est pas suffisante, « estime que le projet n'est pas « exécutable après les prévisions « actuelles qui ne répondent pas « aux exigences de la législation « en la matière ».

M. le Préfet soumet au conseil les tableaux de la mortalité des communes du Lot. Après un examen approfondi de ces tableaux et une discussion très serrée sur les causes de la mortalité dans les communes de Douelle, Espère, Soulomès, Labastide-Murat, le conseil décide de faire procéder à une enquête spéciale pour les communes de Soulomès et de Labastide-Murat.

Il estime qu'aucune raison ne peut être invoquée en faveur d'une enquête dans les autres communes où l'élevation du chiffre de la mortalité est uniquement due à la sénilité, aux affections cardiaques à la présence d'établissements hospitaliers, et que nulle part la mortalité n'est due à des causes épidémiques.

Le conseil d'hygiène donne un avis favorable au projet du conseil d'administration de l'hospice de Cahors, pour l'aménagement de la propriété du Payrac.

Il donne également un avis favorable à la demande de M. Calabrézi, tendant à être autorisé à établir un puits absorbant.

Le conseil examine ensuite le projet d'adduction d'eau potable de la commune de Montcuq, tendant à la captation de la source de Campagnac, voisine de la source qui alimente actuellement Montcuq.

« Considérant la proximité des « deux sources et leur identité au « point de vue géologique et bac- « tériologique, le conseil d'hygiène « émet l'avis qu'il y a lieu de « dispenser de l'examen géologi- « que et bactériologique. »

Enfin, le conseil examine le projet de construction d'une école mixte avec classe enfantine au village de Lacane soumis par le conseil municipal de la commune de Bagnac.

Il donne un avis favorable au projet sous réserve que la municipalité de Bagnac, tiendra compte des modifications au projet réclamées par M. l'inspecteur d'acadé-

mie concernant l'ouverture des fenêtres permettant la surveillance de ces W. C. et en particulier pour que toutes les mesures soient prises pour assurer l'alimentation en eau potable offrant toute garantie au point de vue bactériologique et hygiénique, à l'aide d'un puits, de préférence à une citerne.

Le Secrétaire, Paul GARNAL.

Commission départementale

Séance du 31 octobre 1913

Présents : MM. Relhié, président, Fontanilles, Malvy, Larnaudie, Couderc et Peyrichou, secrétaire.

M. Murat absent est excusé. M. le Préfet assiste à la séance. Commune de Lamadelleine. — Construction d'un lac. Accordé 150 fr.

Commune de Lamativie. — Réparations au mur de clôture du cimetière. 100 fr.

Commune de Montbrun. — Réfection d'un canal d'adduction d'eau. Ajourné faute de fonds.

Commune de Payrac. — Réparation à la fontaine publique de Camy. Accordé 80 fr.

Canton de Cahors-Sud. — Chemins vicinaux ordinaires. Répartition d'une somme de 1.000 fr.

Commune de Thémènes. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 3 d'Is-sendolus à Flaujac. Approuvé.

Commune de Montet-et-Bouxaill. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 4. Approuvé.

Commune de Teyssieu. — Reconnaissance de chemins ruraux.

Séance du 3 novembre 1913

Présents : MM. Relhié, président, Fontanilles, Malvy, Larnaudie et Peyrichou, secrétaire.

M. Murat absent, est excusé. M. le Préfet assiste à la séance. Commune de Payrac. — Achat d'un appareil orthopédique pour Oullié Célestin. Ajourné.

Commune de Nadillac. — Achat d'un appareil orthopédique pour Graulière Marguerite. Accordé.

Demande d'assistance du secours départemental formée par Larouffe Marie, veuve Delprat, à Lacapelle. Accordé 8 fr.

Demande d'assistance de secours départemental formée par Campagnac Agathe, demeurant à Craissac. — Demande d'hospitalisation à l'hospice de Figeac. Accordé.

Admission à la Maternité de Cahors de X. et Z. Accordé.

Transaction. — Verdier de Cahors fixée à 400 fr.

Transaction. — Sambat de Labastide-Murat acceptée, 60 fr.

Transaction. — Baudis Marie, de Figeac acceptée, 200 fr.

Budget départemental de 1913. — Demande de virement de crédits. Approuvé.

Bal des sapeurs-pompiers

Mercredi soir aura lieu une réunion des membres de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Cahors.

Le but de cette réunion est l'organisation d'un bal de charité qui sera donné le jour de la Sainte-Barbe, le 4 décembre.

Il est certain que toute la population cadurcienne applaudira et prètera son concours à cette fête organisée par nos braves sapeurs-pompiers.

La Toussaint à Cahors

Comme tous les ans, Cahors a célébré la Toussaint avec recueillement.

De magnifiques et innombrables gerbes de fleurs ont décoré la nécropole : aux pieds des monuments Gambetta et des Mobiles des cou-

— Il y a de vrai mon opposition au mariage...

— Et, puis-je connaître tes raisons ?

— Je dois les taire... non pas par défiance, mais parce qu'il s'agit d'un secret qui n'est pas à moi seule...

— A ton aise... Blanche me demandait d'intervenir et de plaider en sa faveur, mais elle est ta fille, après tout... Donc ce sont là des affaires de famille qui ne me regardent en aucune façon et dont je prétends ne point me mêler...

« Au revoir, ma chère Diane ! tu vois bien que j'avais raison de penser que nous nous quitterions bons amis... De ce pas je vais à Toulon et nous signerons demain la petite requête que tu sais... »

Et le vicomte Gontran de Presles s'éloigna en chantonnant un des airs de vaudeville que mademoiselle Formosa lui avait appris autrefois.

XXXIV

Un messenger de mauvaises nouvelles

Deux heures après le moment où il avait quitté Diane, Gontran arrivait à Toulon, abandonnant son cheval aux garçons d'écurie de l'hôtel de la Marine royale, et montait chez le baron de Polart.

— Eh bien ! mon cher vicomte, lui demanda ce dernier, qu'elle nouvelle ?

— Mes réflexions sont faites. — Bravo ! (A suivre).

ronnes ont été déposées par des délégations du lycée, du collège de filles, des amis de Gambetta, des mobiles, des vétérans.

Un temps délicieux a permis à la population de faire son pèlerinage au cimetière de la ville.

Évadé du bagne

On se souvient que les auteurs de la sanglante tragédie de Thègra furent condamnés, en 1911, par la cour d'assises du Lot; Baldy, aux travaux forcés à perpétuité; Hesse, à vingt ans de la même peine, pour assassinat des époux Pégourié.

Après sa condamnation, Hesse s'était vanté qu'il trouverait bien le moyen de se sauver du bagne. Il y a réussi. Nous apprenons, en effet, que Hesse s'est évadé ces jours derniers du bagne de la Guyane où il subissait sa peine.

Des recherches sont entreprises pour retrouver le dangereux bandit.

Tribunal correctionnel

Audience du 3 Novembre 1913

VOLS DE RAISINS

Antoine Vialens, 57 ans et Victor Balmes, 37 ans, demeurant à Mercuès, voulaient bien faire du vin, mais ils n'avaient pas de vendange.

Comment faire? Cruelle perplexité! Après quelque réflexion, ils trouvèrent le truc.

Mme Jargeau avait sa vigne riche en raisins: il n'y avait qu'à en prendre là. Et Vialens et Balmes se mirent en devoir de vendanger une partie de la vigne de Mme Jargeau.

Le tribunal leur inflige 15 jours de prison (avec sursis) et 25 francs d'amende.

COUPS ET BLESSURES

Il ne fait pas bon se disputer avec Lacassagne Marius, de Penne: il cogne presque aussitôt et il cogne dur. Un des voisins auxquels il porta des coups tout récemment peut en témoigner.

Lacassagne Marius est condamné à 16 francs d'amende.

VOYAGE SANS BILLET

Pour avoir voyagé sans billet, R... est condamné à 16 francs d'amende, à 0 fr. 40 de dommages intérêts envers la Compagnie et aux frais de l'affichage du jugement.

Et tout cela pour avoir voulu économiser 0 fr. 40 centimes!

Foire du 3 Novembre 1913

La foire du 3 Novembre a été assez importante. Les cours des animaux et des diverses denrées ont été les suivants:

Bœufs gras, de 40 à 42 fr. les 50 kilos; vaches, de 30 à 34 fr.; bœufs de travail, de 900 à 1.400 fr. la paire; bouvillons, de 650 à 800 fr. la paire.

Porcs d'élevage, de 18 à 35 fr. pièce selon grosseur.

Moutons gras, 0 fr. 80; agneaux, 0 fr. 80 le kilo; brebis d'élevage, de 40 à 45 fr. pièce.

Oies grasses, 1 fr. 10 le demi kilo; canards gras 1 fr. 05 le demi kilo.

Poulardes, 0 fr. 90; poulets 1 fr.; canards 0 fr. 70; dindes 0 fr. 70; lapins privés, 0 fr. 50, le tout le demi kilo.

Lièvres, de 5 à 6 fr. pièce; lapins sauvages, 1 fr. 50 à 1 fr. 90 pièce; perdreaux, 1 fr. 20 à 1 fr. 50 pièce.

Œufs, 1,45 la douzaine.

Halle. — Blé, 22 fr.; maïs, 16 fr.; pommes de terre, 6 fr., le tout l'hectolitre.

Arrondissement de Cahors

Cieurac

Audacieux cambriolage. — Un audacieux cambriolage a été commis dimanche soir entre 17 et 18 heures, chez I. P. épicière à Cieurac.

Pendant l'absence des propriétaires un malfaiteur est entré dans les appartements, puis dans l'épicerie et a ouvert les comptoirs qui contenaient les recettes de la journée. Tout l'argent qui y était enfoncé a été emporté sauf 0 fr. 10 qu'on n'a probablement pas vus.

Quand la maîtresse de maison est revenue, elle a trouvé la fenêtre des appartements ouverte et le comptoir de l'épicerie vide.

Qu'on juge de la stupéfaction de ces braves gens en s'apercevant du larcin dont ils étaient victimes.

Que chacun de nous se tienne pour averti et mette son porte-monnaie en lieu sûr, sinon gare aux cambrioleurs si nombreux de nos jours.

Lauzès

Familles nombreuses. — Les personnes réunissant les conditions voulues et qui désirent bénéficier des lois sociales sur les familles nombreuses et sur l'assistance aux femmes en couches, sont invitées à se présenter sans retard au secrétariat de la mairie de Lauzès.

Albas

Pourvoi rejeté. — Le 8 septembre 1913 le préfet du Lot prononçait la suspension de M. Mourgués comme maire d'Albas. Le 5 octobre suivant, un décret transformait cette suspension en révocation.

Par arrêté du 6 août 1912, M. le

préfet réglait, d'office, le budget supplémentaire de la commune et une délibération de la commission administrative, en date du 16 juin 1912, approuvait les comptes de l'ordonnateur.

M. Mourgués s'était adressé au conseil d'Etat pour faire annuler l'arrêté qui a prononcé sa suspension, le décret qui l'a révoqué et la délibération de la commission administrative.

La haute Assemblée, dans sa séance du 31 octobre, a rejeté la triple requête de M. Mourgués.

Nécrologie. — Nous apprenons le décès de M. Miran qui vient d'être terrassé par la maladie qui le minait depuis quelques mois.

Le défunt fut, vers 1884, adjoint au maire d'Albas. Au renouvellement de son mandat, il donna sa démission et resta longtemps conseiller municipal. Tout en demeurant fidèle à ses principes conservateurs, il renonça par la suite à la politique militante et s'effaça dans les luttes locales.

M. Miran était secrétaire du syndicat agricole. Depuis quelques mois, la maladie l'avait contraint à abandonner ces fonctions, mais il s'intéressa toujours à l'association dont il était l'un des fondateurs.

M. Miran était aussi un érudit en histoire locale et nous regrettons les intéressantes conversations que nous aimions à entretenir avec lui sur ce sujet.

Nous exprimons nos meilleurs sentiments de condoléance à sa fille Mme Delcros et à notre excellent ami M. Delcros, agent général d'assurances et trésorier du Comité républicain.

Mort subite. — M. Delfour, de Cambou est mort subitement dans la matinée de dimanche. C'est le troisième décès de ce genre que nous enregistrons dans un mois.

Touzac

Adjudication. — Les travaux de construction du chemin vicinal numéro 2, de Touzac à Laporte par Lastriboules, s'élevant à la somme d'environ 5.000 fr., ont été donnés à l'adjudication, à la préfecture, le 25 octobre, sous la présidence de M. Mortefon, maire, assisté de deux membres du conseil municipal.

M. Combarel, de Vire, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 15 fr. 50 pour cent.

Berganty

Elections municipales. — Voici le résultat des élections municipales pour la section de Berganty:

Votants, 37. Ont obtenu: MM. Jean Cubaynes, entrepreneur, 34 voix; Alain Dajeau, 31; Jean Sabatié, 29; Gustave Bach, 28; Henri Lémozy, 24.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Une bonne mesure. — Dimanche dernier, après les manœuvres opérées par la compagnie des sapeurs pompiers, M. Vaysse, lieutenant, a eu l'heureuse idée de familiariser ses hommes avec le fonctionnement des bouches d'incendie installées sur tous les points de la ville.

Désormais, un sapeur-pompier sera dans chaque quartier, détenteur d'une clé, de telle sorte que nous n'assistons plus au désarroi qui se produisit, lors du violent incendie de la maison de Mme veuve Mage, à l'Estang.

Compatriote. — Nous apprenons avec un vif plaisir que notre jeune ami M. Auguste Villa, ingénieur des arts et métiers, ancien élève du collège Champollion, vient de subir avec succès, devant la faculté de Grenoble, le concours d'admission à l'Institut électro-technique de cette ville avec le numéro 3.

Nos plus sincères félicitations.

Planioles

Election du maire. — Le conseil municipal est convoqué pour dimanche prochain 9 novembre, à l'effet de procéder à l'élection du maire, en remplacement de M. André Tauran, décédé.

Cajarc

Déclaration de récolte. — Nous rappelons aux propriétaires viticulteurs, métayers ou fermiers que le 10 novembre expire le délai pour la déclaration de récolte de l'année 1913.

Les propriétaires ne doivent pas perdre de vue qu'en plus de la déclaration de récolte pour 1913 ils doivent déclarer ce qui leur reste en cave des années précédentes.

Saint-Céré

Etat civil du mois d'octobre. — Naissances: Un garçon, une fille.

Décès: Gabrielle Pedroja, 18 mois, rue Pasteur; Jean-Louis Vayrac, 56 ans, hospice; Guillaume Lapoulvéryrie, 68 ans, hospice; Jean-Pierre Cance, 82 ans, hospice; Jean Jach, 75 ans, hospice; Victorine Guyon, 3 mois, rue Centrale.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Foire. — Le marché du 31 octobre a été moins important que le précé-

dent; environ 500 sacs de noix, vendus aux prix de 22 à 24 fr. le sac de 90 litres; cerneaux extra secs 115 fr.; extra-verts, 105 fr.; invalides et brisures, 80 fr. le tout les 100 kilos.

Gramat

Foire. — Très bonne foire de la Toussaint à Gramat le 31 octobre.

Voici les cours pratiqués:

Bœufs de trait, de 1000 à 1150 fr. la paire.

Vaches de trait, de 650 à 850 fr. la paire.

Bœufs de boucherie, de 38 à 44 fr. les cinquante kilos.

Vaches de boucherie, de 34 à 38 fr. les 50 kilos.

Bourrets d'Auvergne, de 900 à 450 fr. la paire.

Veaux de lait, 1 fr. 40 le kilo.

Moutons gras, de 37 à 41 fr. les 50 kilos.

Brebis de troupeau, de 35 à 45 fr. la pièce.

Porcs de charcuterie, 60 fr. les 50 kilo.

Nourrains d'élevage, de 35 à 65 fr. la pièce.

Porcelets, de 15 à 35 fr. pièce.

Volaille: Poulets, 0 fr. 35 le 1/2 kilo. Poultes, 0 fr. 70 le 1/2 kilo.

Œufs, 1 fr. 40 la douzaine.

Canards, 0 fr. 75 le 1/2 kilo.

Dindons, 0 fr. 75 le 1/2 kilo.

Beaucoup de gibier apporté sur le marché, vente très active.

Beaucoup de jardinage très bien vendu.

Bonne foire pour les vendeurs et pour les acheteurs.

Vailiac

Acte de probité. — Le jour de la foire de Labastide-Murat, Mme C. C., de Vailiac, entra au café Capelle pour acheter une bouteille de rhum. Après avoir soldé le prix de son achat, elle crut remettre son porte-monnaie dans sa poche et sortit sans se douter que sa bourse avait glissé sur le parquet.

Lorsque de nouveau elle eut recours à son porte-monnaie, elle s'aperçut de son absence. Anxieuse, elle retourna sur ses pas et fut assez heureuse de rentrer de nouveau en possession de son argent.

En effet, pendant ce laps de temps, Mme Capelle avait ramassé le porte-monnaie et le tenait à la disposition de son légitime propriétaire.

Nous adressons à Mme Capelle nos sincères félicitations pour son acte de probité.

CHEZ NOS VOISINS

Tarn-et-Garonne

L'irascible curé avait d'abord nié les coups de bâton

Le 5 juillet dernier, le curé Pechberly, âgé de 43 ans, desservant de la Madeleine, près Montpezat, était condamné à quinze jours de prison pour avoir frappé à coups de bâton l'institutrice du village, Mlle Delord.

A l'audience le curé avait constamment nié les faits qui lui étaient reprochés.

Or, pendant qu'il purgeait sa peine à la prison de Montauban, il avoua au commissaire de police, qui était allé le voir pour signer son recours en grâce, qu'il avait frappé Mlle Delord.

De plus, sur ses conseils, le chantre, nommé Gaillard, certifia à l'audience n'avoir rien vu, ni entendu, alors qu'il était présent à la scène.

Pechberly était donc poursuivi de nouveau pour subornation de témoin et le chantre Gaillard, pour faux témoignage.

Le tribunal de Montauban a rendu, son jugement. Le curé Pechberly est condamné à huit jours de prison et Gaillard à cent francs d'amende avec sursis.

Chronique agricole

Le développement de nos exportations agricoles

J'ai examiné successivement l'importance de nos principales exportations agricoles. Si, lorsqu'il s'agit des céréales, ces exportations sont très limitées, puisque la production suffit à peine, la plupart du temps, à la consommation intérieure, elles forment un total respectable, lorsqu'il s'agit de nos troupeaux — achetés par la Suisse, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne; — de nos vins de Champagne, de Bourgogne et de Bordeaux — qu'acquiert surtout l'Angleterre, les États-Unis, la Belgique, la Suisse l'Amérique du Sud; — de nos fruits à cidre, vendus en grande partie à l'Allemagne, malgré la concurrence toujours plus active que nous fait l'Italie; de nos fruits de table et de nos fleurs, dirigés sur l'Angleterre, l'Allemagne et la Suisse en grandes quantités; des produits de la laiterie et de la basse-cour, acheminés vers la Grande-Bretagne, qui reste notre plus fidèle cliente.

Mais, malgré le chiffre élevé auquel atteignent ces exportations, tiennent-elles la place qu'elles devraient occuper dans le commerce mondial? Ne pourrait-on, par des mesures appropriées, favoriser leur développement? Doit-on accepter sans appel

cette opinion courante que le producteur français manque d'à-propos et de hardiesse, et que, seuls, son désir trop absolu de sécurité dans les affaires, sa crainte d'affronter des marchés inconnus sont responsables de cette situation? On pourrait, à ce sujet, citer maints exemples qui incitent plutôt nos agriculteurs à une sage réserve, rappeler les mésaventures de ceux qui ont voulu tenter des expériences de vente directe à l'étranger, et les avertissements prudemment répétés de quelques Chambres de Commerce — *extra muros* — si je puis dire. Voici un de ces exemples donné au dernier Congrès des Exportations agricoles. Un haut fonctionnaire, aujourd'hui décédé, expédia à Hambourg, il y a quelques années des raisins frais de ses domaines. L'expédition, faite à des courtiers, fut taxée de prix tellement abracabrants que leur montant dépassa « la valeur de la marchandise et qu'une somme d'argent dut être adressée pour parfaire la différence. Comment admettre après cela qu'un modeste agriculteur puisse réussir « là où de plus autorisés et de mieux documentés ont lamentablement « échoué? » La tentative, en effet, comporta un fâcheux enseignement pour ceux qui ne disposent que de références vagues, fournies parfois avec parcimonie et lenteur par nos consuls à l'étranger.

Plusieurs conditions sont indispensables pour augmenter nos exportations agricoles: d'une part, l'amélioration des moyens de transport et la diminution de leur prix; d'autre part, des représentants sérieux sur les grands marchés allemands, anglais, belges, etc. Il faut reconnaître que, depuis quelques années, les compagnies de chemins de fer ont réalisé d'incontestables progrès; elles ont organisé des trains spéciaux de denrées; elles ont fait une propagande active auprès de nos producteurs et perfectionné leur matériel en construisant des wagons frigorifiques, en multipliant les tarifs réduits. Mais il reste encore beaucoup à étudier de ce côté là, et la liste des vœux justement élaborés et soumis à l'attention des Directeurs de nos réseaux par les producteurs et les associations agricoles, est fort longue.

Il faut aussi recommander à nos expéditeurs — j'ai déjà eu l'occasion de le dire — de régulariser leurs envois, dont la qualité doit toujours être la même, de fournir à leur clientèle étrangère une marchandise d'un type toujours soigné, portant en quelque sorte sa marque avec elle-même. Enfin un projet, repris par la Société nationale d'Encouragement à l'Agriculture, demande la création, dans les villes étrangères qui reçoivent ou pourraient recevoir de notre pays une certaine quantité de denrées, d'agents commerciaux officiels qui rempliraient la tâche remplie, aux Halles centrales de Paris, par les mandataires. Ces agents bénéficieraient d'une commission et recevraient directement les produits de nos vendeurs. Ils régulariseraient le marché et donneraient aux expéditeurs français la sécurité qui leur manque et qui paralyse l'extension de nos affaires au delà des frontières. Ils seraient soumis à l'autorité consulaire.

Qu'on accorde de nouvelles facilités de transport; qu'on mette en circulation des trains de denrées dont la composition répondrait à toutes les exigences du trafic actuel; que nos agriculteurs s'adonnent à la production d'un type régulier de marchandises; qu'on institue, sur les grandes places étrangères, des charges de mandataires: nos exportations agricoles reprendraient sans doute leur marche ascendant et nous pourrions lutter avantageusement contre nos rivaux.

Adrien DARIAC,
Député de l'Orne.

Bibliographie

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 1er novembre. Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Gabriel Hanotaux, de l'Académie française. Un Salon au vingtième siècle. Gaston Bonnier, de l'Académie des sciences, Les Alpes. Robert-Hugh Benson, Les Confessions d'un converti (IV). André Lichtenberger, Le Sang nouveau (VIII) (fin). André Chauxmeix, Le Mouvement des idées: la politique de M. Semaat. Film, La Vie qui passe.

Revue étrangère. L'Actualité: Revue des revues françaises. Les Faits et les Idées au jour le jour. Revue économique et financière. La Vie mondiale. Chroniques agricole et sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

Un salon au vingtième siècle: Mme Henri Germain, qui vient de mourir. M. Henri Germain fondateur du Crédit Lyonnais, membre de l'Institut (1821-1905).

Actualités: Edmund Gosse, poète et critique anglais, que le gouvernement français vient de nommer officier de la Légion d'honneur. La séance annuelle des cinq Académies, tenue le 25 octobre, sous la présidence de M. Noël Valois, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. M. Marcel Sembat, député de Paris. M. Victor Bérard. M. de Péraudy, sociétaire de la Comédie-Française, auquel M. Louis Barthou vient de donner la rosette d'officier de la Légion d'honneur. L'École nationale d'agriculture de Grignon, qu'a visitée récemment M. le président de la République, accompagné de M. le ministre de l'agriculture. A Reims, une séance du collège d'athlètes, lors de la visite du président de la République, le 19 octobre. Le Congrès international de l'heure, tenu à Paris, à l'Observatoire, sous la présidence de M. Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Charles Teller, Paris-Constantinople-le-Caire en aéroplane: le départ de l'aviateur Daucourt, le 20 octobre. D'Issy-les-Moulineaux. Inauguration du monument élevé, à Saint-Cloud, à Santos-Dumont, et remise, par M. Léon Barthou, de la cravate de commandeur de la Légion d'honneur au pionnier de la locomotion aérienne. Le docteur Lucas-Championnière, qui vient de mourir. Le général Alix, promu commandant de corps. Le lieutenant aviateur Garnier, du centre d'aviation d'Épinal, qui s'est tué dans une chute d'aéroplane, le 20 octobre. A l'exposition de chrysanthèmes, à Paris, inaugurée par le président de la République. Mariage de Mlle de la Taille et de M. Cambon, secrétaire d'ambassade, fils de M. Paul Cambon, ambassadeur à Londres.

Au Maroc: Arrivée à Tanger de M. Chérienne Moulay-Youssef (trois gravures).

L'Instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2135^e livraison (1^{er} Novembre 1913).

Le Talisman, par Pierre Maël. — L'industrie de la pipe en Angleterre, par L. Viator. — Les nouveaux géants de la mer, par Pierre de Mériel. — L'effet des balles de guerre modernes. — Le secret de la trahison, par G.-G. Toudouze. — L'influence des explosifs sur le mal de gorge, par Daniel Bellet.

Abonnements. France: Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes. Librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain.

Madame, Mademoiselle.

Lisez TOUTES cette semaine dans LE PETIT ÉCHO DE LA MODE

PARTOUT 10 centimes PARTOUT

L'article annonçant que chaque numéro sera désormais REMBOURSABLE PAR UN BON DE 10 centimes

Accepté jusqu'à 500/0 de la valeur des objets usuels, utiles et élégants, désignés dans ce N^o 450.000 EXEMPLAIRES par semaine

PLUS DE TACHES de ROUSSEUR par l'emploi de la Crème Vierge

du Dr BORDIGONI

Remède infailible contre les Ephélides (taches de rousseur), Coup de Soleil et Chloasma (masque de la grossesse). Produit neutre ne produisant ni irritation, ni exfoliation de la peau. Le Pot: 4^{fr}50. — Franco 4^{fr}75. Laboratoires PONTHEU, 53, Rue de Ponthieu, PARIS

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 3 Novembre 1913

| ESPÈCES | ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'Abattoir | RENOVI | PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif. | | |
|---------------|--|--------|---|------------------------|------------------------|
| | | | 1 ^{re} qualité | 2 ^e qualité | 3 ^e qualité |
| Bœufs..... | 2.881 | | 0,85 | 0,82 | 0,74 |
| Vaches..... | 1.440 | 815 | 0,80 | 0,76 | 0,70 |
| Taureaux..... | 282 | | 0,75 | 0,70 | 0,65 |
| Veaux..... | 918 | 3.071 | 1,10 | 1,06 | 1,00 |
| Moutons..... | 18.290 | 6.548 | 1,323 | 1,06 | 1,00 |
| Porcs..... | 4.500 | 3.318 | 0,53 | 0,52 | 0,50 |

OBSERVATIONS. — Vente calme sur les bœufs bonne sur les veaux, difficile sur les moutons et sur les porcs. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Une œuvre humanitaire!

LA LUTTE CONTRE LA HERNIE

Longtemps la hernie fut considérée comme une infirmité dangereuse et incurable, beaucoup la regardaient même comme une maladie honteuse alors qu'au contraire elle n'est due, le plus souvent, qu'à un excès de vaillance et qu'elle atteint surtout les hommes les plus forts et les plus courageux.

Mais, on sait qu'un grand Spécialiste de Paris, M. A. CLAVERIE, a trouvé le moyen de réduire à l'impuissance cette malencontreuse et pénible infirmité.

Depuis la récente découverte du renommé Praticien, fruit de trente années d'études et d'expériences, la hernie peut être considérée comme définitivement vaincue.

C'est par millions que l'on compte les blessés délivrés de leurs souffrances et de leurs inquiétudes grâce au merveilleux Appareil sans Ressort de M. A. CLAVERIE et qui ont voué au célèbre Praticien une reconnaissance enthousiaste et émue.

Récemment, le Jury, particulièrement difficile, de l'Exposition de Gand 1913 a décerné les plus hautes récompenses aux créations de M. A. CLAVERIE en leur accordant le Grand Prix et la Médaille d'Or.

On comprend aisément toute la portée humanitaire d'une telle découverte et l'on s'explique la popularité et la renommée acquises par les appareils perfectionnés de M. A. CLAVERIE auprès des nombreux blessés de toutes les contrées auxquels ils ont rendu la vigueur, le bien-être et la joie de vivre.

Aussi, nos lecteurs seront heureux d'apprendre que l'éminent Spécialiste est actuellement de passage dans notre région et nous leur recommandons instamment d'aller lui rendre visite afin de profiter de ses précieux conseils.

Il recevra de 9 heures à 5 heures à: Figeac, Samedi 15 Novembre, hôtel des Voyageurs (Villa).

Cahors, Dimanche 16, hôtel des Ambassadeurs.

Gramat, Jeudi 20, hôtel de Bordeaux.

Cours de Danse

Judi et Dimanche, à partir du 6 novembre.

Gymnastique rationnelle tous les jours.

Se faire inscrire: 44, rue Zola.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 3 Novembre 1913. Les mois débute dans de mauvaises conditions.

La démarche austro-italienne à Athènes a produit mauvais impression en Bourse et en conséquence le marché a débuté faible. Cette tendance s'est encore accentuée en séance par suite de la mauvaise tenue de la Rente Française sur le bruit que le nouvel emprunt serait du type de 31/20/0 amortissable.

Les avis des places étrangères sont peu encourageants.

Notre 3 0/0 réactionne à 86,82. L'Extérieure espagnole cote 90,60, l'Italien 97,97, le Turc 86,50, le Serbe 81,92 et le Portugais 62,70.

Les fonds russes sont lourds. Parmi les chemins français, l'Est termine à 935 et le Lyon à 1302.

Nos établissements de crédit s'inscrivent en baisse. La Banque de Paris, est à 1708, le Comptoir d'Escompte à 1056, le Crédit Lyonnais à 1652 et le Crédit Foncier à 860.

Le Rio Tinto recule à 1927.

ETUDE
DE
M^e BROQUIN
NOTAIRE A BAGNAC

VENTE DE MEUBLES

Il sera procédé le **dimanche neuf novembre** mil neuf cent treize, à deux heures du soir, dans une maison située à Bagnac dépendant de la succession de M. Basile RATIÉ, en son vivant négociant au dit Bagnac, par le ministère de M^e BROQUIN, notaire à Bagnac, à la vente de meubles et effets

mobiliers consistant en chaises, tables, lits, armoires, linge, ustensiles de cuisine etc... dépendant de la succession bénéficiaire du dit Basile RATIÉ.

Elle sera faite au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, frais en sus, sous peine de folle-enchère.

Pour extrait : Bagnac le trois novembre mil neuf cent treize.

BROQUIN,
Notaire.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

ON DEMANDE A ACHETER

de suite dans le département et départements voisins, **Propriétés** de rapport, d'agrément, **Châteaux, Moulins, Fabriques, Commerce et Industries**, usines, scieries, filatures, tissages, briques, quincaill., entreprises diverses, transp., brasseries, fabriques de chaussures, modes, nouveautés, vins en gros, distill., alimentation, hôtels, cafés, tabacs, boulangers, etc. *Capitaux p. sociétés, command., assoc., hypoth.* A demande sérieuse une offre gratuite sera faite par retour de courrier. **BANQUE D'ETUDES**, 29, Boulevard Magenta, Paris, 34^e ann.

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Relations directes et rapides
entre Paris-Quai-d'Orsay, St-Flour et Béziers via Bort-Neussargues

Depuis le 10 Octobre 1913, les relations quotidiennes entre Paris-Quai d'Orsay, Saint-Flour et Béziers, via Bort et Neussargues sont assurées conformément aux horaires ci-dessous :

Aller : Paris-Quai d'Orsay, dép. 8 h. 20, 20 h. 43 ; Saint-Flour, arr. 22 h. 1, 7 h. 47 ; Béziers, arr. 15 h. 22.

Retour : Béziers, dép. 9 h. 45 ; Saint-Flour, dép. 5 h., 18 h. ; Paris-Quai d'Orsay, arr. 19 h. 14, 6 h. 7.

Voitures directes, 1^{re}, 2^e et 3^e classes à couloir, avec water-closet et lavabo entre Paris, Saint-Flour et Béziers.

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

LA PLUS IMPORTANTE PHARMACIE DE TOUTE LA RÉGION
LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : **Paul GARNAL, U. S.** Pharmacien de 1^{re} Classe
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot - Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris
Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) - CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL

remplace l'huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON

DES
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : **3 fr. 50.** - Le litre : **6 fr.**

La Phosphiode Garnal et le Corps Médical
ATTESTATION D'UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

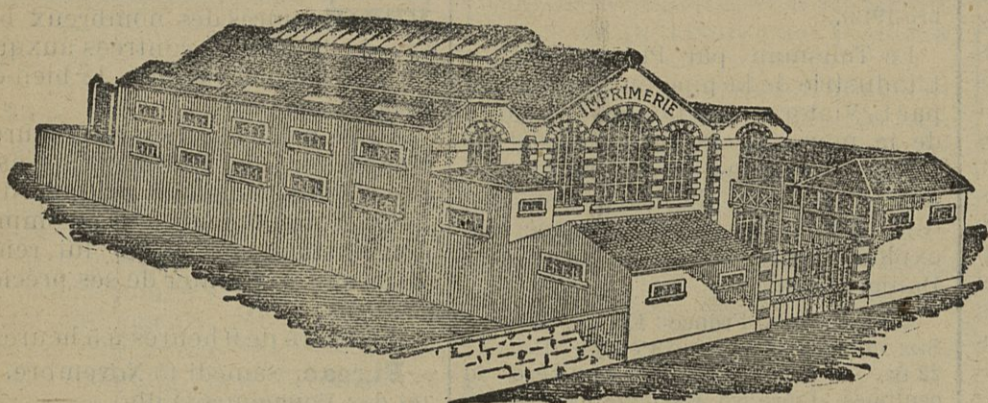
ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS



USINE DE CAHORS

SERVICE D'ÉTÉ 1913

De Paris à Toulouse par Cahors

| | 739 | 3 | 1123 | 121 | 23 | 35 | 1125 |
|-------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|
| | OMNIBUS | RAPIDE | OMNIBUS | RAPIDE | EXPRESS | DIRECT | OMNIBUS |
| | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. |
| PARIS (Orsay) dép. | — | 8 20 | — | 19 » | 20 27 | 22 51 | — |
| PARIS (Aust.) dép. | — | 8 30 | — | 19 10 | 20 37 | 23 4 | — |
| LIMOGES } arrivée | — | 14 2 | — | 0 47 | 2 28 | 8 34 | — |
| } départ | 3 16 | 14 12 | — | 0 53 | 2 36 | 9 10 | — |
| BRIVE... } arrivée | 6 18 | 15 41 | — | 2 29 | 4 5 | 12 5 | — |
| } départ | 6 45 | 15 48 | — | 2 35 | 4 14 | 13 12 | — |
| Gignac-Cressensac. | 7 21 | — | 15 53 | — | 13 47 | 19 25 | — |
| SOULLAC } arrivée | 7 40 | — | 16 33 | — | 14 6 | 20 3 | — |
| } départ | 7 45 | — | 16 54 | — | 4 49 | 14 6 | 20 23 |
| CAZOULÈS... } arrivée | 7 53 | — | 17 2 | — | 4 52 | 14 10 | 20 43 |
| } départ | 8 9 | — | 17 18 | — | — | 14 34 | 21 9 |
| Lamothe-Fénelon... } arrivée | 8 19 | — | 17 28 | — | — | 14 44 | 21 20 |
| } départ | 8 31 | — | 17 40 | — | 5 17 | 14 56 | 21 33 |
| NOZAC... } arrivée | 8 40 | — | 17 49 | — | — | 15 5 | 21 43 |
| } départ | 8 51 | — | 18 » | — | — | 15 16 | 21 55 |
| Dégagnac... } arrivée | 9 2 | — | 18 11 | — | — | 15 27 | 22 7 |
| } départ | 9 13 | — | 18 23 | — | — | 15 38 | 22 19 |
| Thézac-Peyrilles... } arrivée | 9 22 | — | 18 33 | — | — | 15 47 | 22 30 |
| } départ | 9 32 | 17 18 | 18 33 | 4 5 | 5 53 | 15 57 | 22 41 |
| CAHORS } arrivée | 9 41 | 17 23 | 18 58 | 4 9 | 5 58 | 16 7 | — |
| } départ | 9 51 | — | 19 8 | — | — | 16 18 | — |
| Sept-Ponts... } arrivée | 10 5 | — | 19 22 | — | — | 16 34 | — |
| } départ | 10 12 | — | 19 29 | — | — | 16 42 | — |
| Cieutat... } arrivée | 10 45 | 18 » | 20 » | — | 6 35 | 17 17 | — |
| } départ | 11 19 | 18 26 | 20 36 | 5 9 | 7 1 | 17 54 | — |
| Montauban arr. | 11 31 | 19 16 | 21 57 | 6 » | 7 50 | 20 7 | — |
| Toulouse... arr. | 12 31 | 19 16 | 21 57 | 6 » | 7 50 | 20 7 | — |

De Toulouse à Paris par Cahors

| | 42 | 16 | 1140-1128 | 1132 (*) | 4 | 122 | 700 | 1136 |
|-------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | RAPIDE | EXPRESS | OMNIBUS | EXPRESS | OMNIBUS | EXPRESS | RAPIDE | OMNIBUS |
| | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. |
| TOULOUSE... d. | 13 » | 16 45 | 15 47 | 18 3 | 20 45 | 23 37 | 5 18 | 9 16 |
| MONTAUBAN... d. | 13 49 | 17 37 | 16 37 | 19 59 | 21 34 | 0 27 | 7 15 | 10 47 |
| Gaillac... d. | — | 17 59 | 17 16 | 20 42 | 21 57 | — | 7 56 | 11 25 |
| Lalbenque... d. | — | — | 17 54 | 21 25 | — | — | 8 38 | 12 » |
| Cieutat... d. | — | — | 18 2 | 21 34 | — | — | 8 47 | 12 8 |
| Sept-Ponts... d. | — | — | 18 13 | 21 46 | — | — | 8 59 | 12 19 |
| CAHORS... (arr.) | 14 45 | 18 36 | 18 21 | 21 54 | 22 35 | 1 23 | 9 7 | 12 27 |
| } départ | 14 49 | 18 43 | 19 4 | 5 50 | 22 40 | 1 27 | 9 30 | 12 30 |
| Espère... d. | — | — | 19 17 | 6 4 | — | — | 9 42 | 12 32 |
| St-Denis-Catus... d. | — | — | 19 31 | 6 20 | — | — | 9 54 | 12 34 |
| Thézac-Peyrilles... d. | — | — | 19 45 | 6 36 | — | — | 10 7 | 12 36 |
| Dégagnac... d. | — | — | 19 54 | 6 45 | — | — | 10 16 | 12 38 |
| Saint-Clair... d. | — | — | 20 3 | 6 54 | — | — | 10 25 | 12 40 |
| GOURDON... d. | — | — | 19 24 | 7 11 | 23 22 | — | 10 38 | 12 42 |
| Nozac... d. | — | — | 20 26 | 7 20 | — | — | 10 46 | 12 44 |
| Lamothe-Fénelon... d. | — | — | 20 35 | 7 30 | — | — | 10 55 | 12 46 |
| CAZOULÈS... d. | — | — | 20 49 | 7 44 | — | — | 11 8 | 12 48 |
| SOULLAC... } a. 15 47 | 19 45 | 20 57 | 7 52 | 23 43 | — | — | 11 15 | 12 50 |
| } d. 15 48 | 19 47 | 21 3 | 8 4 | 23 46 | — | — | 11 18 | 12 52 |
| Gignac-Cressensac... d. | 16 23 | 20 22 | 22 2 | 9 7 | 0 22 | 2 58 | 11 43 | 12 54 |
| BRIVE... } a. 16 23 | 20 22 | 22 2 | 9 7 | 0 22 | 2 58 | — | 11 43 | 12 54 |
| } d. 16 28 | 20 31 | — | 9 25 | 0 28 | 3 5 | 12 56 | 11 43 | 12 54 |
| PARIS... (A.) arr. | 23 45 | 4 36 | — | 19 5 | 8 47 | 10 32 | 12 46 | 18 41 |
| PARIS... (O.) arr. | 23 54 | 4 46 | — | 19 14 | 8 56 | 10 41 | 22 55 | — |

De Cahors à Libos

| | 6 3 | 7 28 | 12 40 | 18 52 |
|------------------------|-------|-------|-------|-------|
| CAHORS... dép. | 6 3 | 7 28 | 12 40 | 18 52 |
| Mercuès... d. | 6 17 | 7 50 | 12 54 | 19 7 |
| Douelle (Arrêt)... d. | 6 21 | — | 12 58 | 19 11 |
| Parnac... d. | 6 28 | 8 8 | 13 5 | 19 19 |
| Luzech... d. | 6 34 | 8 19 | 13 11 | 19 27 |
| Castelfranc... d. | 6 46 | 8 46 | 13 22 | 19 43 |
| Prayssac (Arrêt)... d. | 6 49 | — | 13 25 | 19 46 |
| Puy-l'Évêque... d. | 6 58 | 9 11 | 13 34 | 19 58 |
| Duravel... d. | 7 5 | 9 25 | 13 41 | 20 6 |
| Soturac-Touzac... d. | 7 13 | 9 37 | 13 49 | 20 14 |
| Fumel... d. | 7 23 | 10 4 | 13 58 | 20 27 |
| LIBOS... d. | 7 29 | 10 11 | 14 4 | 20 33 |
| PARIS (Orsay)... d. | 22 55 | — | 4 46 | 8 43 |

De Libos à Cahors

| | MIXTE | 19 50 | 22 51 | 10 » |
|------------------------|-------|-------|-------|-------|
| PARIS (Orsay)... | MIXTE | 19 50 | 22 51 | 10 » |
| LIBOS... dép. | 12 20 | 7 48 | 15 18 | 21 9 |
| Fumel... d. | 12 41 | 7 56 | 15 26 | 21 15 |
| Soturac-Touzac... d. | 12 57 | 8 6 | 15 36 | 21 25 |
| Duravel... d. | 13 8 | 8 13 | 15 43 | 21 32 |
| Puy-l'Évêque... d. | 13 35 | 8 22 | 15 50 | 21 39 |
| Prayssac (Arrêt)... d. | — | 8 29 | 15 57 | 21 46 |
| Castelfranc... d. | 14 6 | 8 37 | 16 2 | 21 51 |
| Luzech... d. | 14 23 | 8 49 | 16 12 | 22 1 |
| Parnac... d. | 14 38 | 8 57 | 16 20 | 22 9 |
| Douelle (Arrêt)... d. | — | 9 2 | 16 25 | 22 14 |
| Mercuès... d. | 14 55 | 9 7 | 16 30 | 22 19 |
| CAHORS... Ar. | 15 13 | 9 19 | 16 42 | 22 31 |

De Cahors à Capdenac

| | 7 11 | 13 31 | 18 29 |
|---------------------------|-------|-------|-------|
| CAHORS... dép. | 7 11 | 13 31 | 18 29 |
| Cabessut... d. | 7 20 | 13 40 | 18 40 |
| Arcambal... d. | 7 31 | 13 51 | 18 49 |
| Vers... d. | 7 40 | 14 » | 18 57 |
| Saint-Géry... d. | 7 49 | 14 8 | 19 7 |
| Conduché... d. | 8 2 | 14 21 | 19 18 |
| Saint-Cirq-la-Popie... d. | 8 9 | 14 28 | 19 24 |
| St-Martin-Labouval... d. | 8 26 | 14 37 | 19 31 |
| Calvignac... d. | 8 34 | 14 45 | 19 37 |
| Cajarc... d. | 8 43 | 15 1 | 19 50 |
| Montrou... d. | 8 59 | 15 12 | 19 59 |
| Toirac... d. | 9 9 | 15 22 | 20 7 |
| Lamadelle... d. | 9 22 | 15 36 | 20 18 |
| CAPDENAC... Arr. | 9 34 | 15 48 | 20 29 |
| PARIS (Orsay)... | 22 55 | 4 46 | 8 43 |

De Capdenac à Cahors

| | 20 27 | — | 22 51 |
|---------------------------|-------|-------|-------|
| PARIS (Orsay)... | 20 27 | — | 22 51 |
| CAPDENAC... dép. | 7 23 | 10 44 | 17 31 |
| Lamadelle... d. | 7 34 | 10 55 | 17 43 |
| Toirac... d. | 7 44 | 11 5 | 17 55 |
| Montrou... d. | 7 52 | 11 13 | 18 4 |
| Cajarc... d. | 8 4 | 11 22 | 18 16 |
| Calvignac... d. | 8 14 | 11 32 | 18 27 |
| St-Martin-Labouval... d. | 8 23 | 11 38 | 18 37 |
| Saint-Cirq-la-Popie... d. | 8 30 | 11 45 | 18 46 |
| Conduché... d. | 8 36 | 11 51 | 18 53 |
| Saint-Géry... d. | 8 48 | 12 2 | 19 10 |
| Vers... d. | 8 53 | 12 7 | 19 16 |
| Arcambal... d. | 9 1 | 12 15 | 19 25 |
| Cabessut... d. | 9 10 | 12 24 | 19 36 |
| CAHORS... Ar. | 9 18 | 12 32 | 19 44 |

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac